

Contrat thérapeutique « Dépendances »

Vous êtes dépendant de l'alcool, de drogues et/ou de médicaments. Nous vous proposons un cadre de vie structuré.

Vous vous engagez, en acceptant d'être hospitalisé au Domaine, à une abstinence totale durant toute la durée de votre séjour. Afin de faire l'expérience d'un sevrage complet, il vous est interdit de consommer tout produit susceptible d'induire une dépendance (exception faite du tabac), que cette consommation soit ou non à l'origine de votre demande de soins.

Statut de sortie

Les 6 premiers jours, vous êtes en sortie interdite. Vous ne pouvez participer aux activités en dehors de l'unité.

A partir du 7^{ème} jour, vous pouvez vous promener dans le parc du Domaine et participer à toutes les activités.

Si vous êtes abstinents depuis plus d'une semaine avant votre admission, la sortie interdite et la sortie parc sont limitées à 3 jours chacune (sans compter le jour de l'admission).

Ensuite, vous pouvez sortir librement une après-midi par semaine de 14h à 17h30. Vous devez signaler au bureau votre départ et votre retour.

Lors des week-ends, des sorties vous sont accordées au fur et à mesure de votre évolution en fonction de votre statut de sortie.

Abstinence totale

Compte tenu du risque élevé de reconsommation que court tout patient nouvellement abstinents d'un produit, des contrôles sont réalisés régulièrement tout au long de votre séjour. Dans ce même objectif, nous nous réservons également le droit de vérifier, en votre présence, le contenu de vos effets personnels.

S'il est trop difficile pour vous de parler spontanément de certains écarts, ces contrôles ont pour but de vous aider à partager, avec l'équipe soignante, une situation de reconsommation, d'en comprendre le sens, le(s) événement(s) déclenchant(s),... Les contrôles de consommation font donc partie de l'accompagnement offert par l'équipe soignante. Vous êtes tenu de les accepter.

Les groupes thérapeutiques

Vous vous engagez à participer à une activité au choix par jour (hormis les activités proposées par le Chalet et la réunion communautaire) ainsi qu'au groupe intitulé « Prévention de la rechute ».

Reconsommation

Après une reconsommation que nous découvrons ou que vous signalez, vous êtes 5 jours en sortie interdite afin d'être protégé d'un risque accru de rechute après une reconsommation.

A la troisième reconsommation survenant pendant le même séjour, quelle que soit la nature de celle-ci, votre hospitalisation est automatiquement interrompue.

SIGNATURE